

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 21 juin 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, N. Laks
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, G. Vilmint, M. Bourguignon,
R. Cusin, S.Pérou,
Formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoirs : S. Baud donné à T.Eudes, Nath. Laks donné à Nicolas Laks
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, S. Casabianca, C.Arhuero,
Le secrétariat a été assuré par : G. Vilmint

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	12
Votants	14
Dont pouvoirs	02

N° 2024-51

INTERCOMMUNALITE- rapport d'observations définitives de la Communauté de Communes du Genevois (la mobilité transfrontalière) de la Chambre Régionale et Territoriale des Comptes

La Chambre régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la Communauté de communes du Genevois (mobilité transfrontalière).

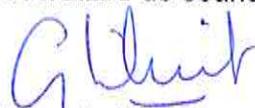
Lors de sa séance du 15 septembre 2023, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises au Président de la communauté de communes pour être communiquées à son assemblée délibérante.

La présentation du rapport ayant eu lieu le 27 novembre 2023, il est adressé aux communes en application de l'article L243-8 du code des juridictions financières.

Ces observations définitives doivent être présentées au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité et donnent lieu à un débat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,


Guillemette VILMINT

Le maire,


Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,